

Envoi : 23/04/2018  
Réception par le Préfet : 23/04/2018  
Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-4-2-6

**Séance** du vendredi 20 avril 2018

**GESTION EXTINCTIVE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE GARANTIE SIAGI -  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme GROFF.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération n° CD-2017-4-12-3 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CD-2017-7-2-1 du Conseil départemental du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération n° 2005/III-2<sup>e</sup>/7 du Conseil Général du 24 juin 2005 relative à la création du Fonds départemental de Garantie SIAGI – Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération n° CG 2007/VI-2<sup>e</sup>/16 du Conseil Général du 19 octobre 2007 relative à l'avenant n°1 à la convention du 17 janvier 2006 portant création du Fonds départemental de Garantie SIAGI – Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération n° CP-2017-1-2-5 de la Commission Permanente du 20 janvier 2017 relative à l'avenant n°2 à la convention du 17 janvier 2006 portant création du Fonds départemental de Garantie SIAGI – Département du Haut-Rhin,
- VU le règlement financier départemental,

- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 9 mars 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention du 17 janvier 2006 relative au « Fonds départemental de garantie SIAGI - Département du Haut-Rhin » signée entre le Département du Haut-Rhin et la SIAGI portant sur la gestion extinctive du fonds départemental de garantie et autorise la Présidente à le signer,
- prévoit en conséquence l'établissement d'un titre de recettes en investissement à hauteur de 180 000 € au vu du reversement par la SIAGI du solde disponible sur le fonds départemental de garantie à l'arrêté des comptes du 31 décembre 2017. Ce montant sera crédité au programme F126, chapitre 26 – fonction 91 – nature 261 – code programme 2781 – service budgétaire 108 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité